DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLERY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 161-10-2026
PORTANT UNE OCCUPATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du lundi 5 octobre 2026 **présenté par Madame THIERY, dans le cadre de l'organisation « D'OCTOBRE ROSE », une balade se fera le samedi 17 octobre 2026;**

ARRÊTE

Article 1er : Considérant la demande de Madame THIERY, dans le cadre « D'OCTOBRE ROSE », une balade sera organisée le samedi 17 octobre 2026 de 09h00 à 13h00, suivant le parcours :

- Départ : Grand Mail Route de Jouy, Rue des Soupirs, Rue du Cloître, Rue de la Gare, Clos Noah, Cour Mairie, traversée Rue du Maréchal Foch, Allée des Roses, Sentier des Murailles, Rue de Saint André, Rue des Champs Moreau, Chemin de l'Enfer, Rue de Meung, traversée D18, Rue du Champ Richard, Chemin de Remembrement le long de l'Ardoux, Chemin de la Prairie de la Salle, traversée Route de Dry, Route de Blois, traversée D951, Espace Loire arrivée.

Article 2 : Pour assurer la sécurité des participants, des encadrants devront être équipés de chasubles, afin d'avertir les véhicules de la présence de piétons.

Article 3 : La présente autorisation sera retirée, en cas de non respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le lundi 5 octobre 2026.

Ludivine RAVELEAU
Madame le Maire